

Affaire suivie par :

Dominique LE FRANCO

Tel : 02 38 77 31 36

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MALESHERBOIS (LE)

19 MARS 2021

COURRIER ARRIVÉ

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

001351

AEP LE MALESHERBOIS

Prélèvement	00145909	Commune	MALESHERBOIS (LE)
Unité de gestion	0435 AEP LE MALESHERBOIS	Prélevé le :	vendredi 12 février 2021 à 11h56
Installation	UDI 000454 MAINVILLIERS	par :	CARSO-EV
Point de surveillance	P 0000000432 BOURG MAINVILLIERS	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE	Motif:	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	8,4	°C				25,00
Chlore libre	<0,03	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,03	mg(Cl ₂)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1N Code SISE de l'analyse : 00158853 Référence laboratoire : LSE2102-31208

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,2	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	12	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	6	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	8	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	8	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,61	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	602	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	61,0	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00145909)

Ce prélèvement a mis en évidence la mauvaise qualité bactériologique de l'eau en l'absence de désinfectant sur ce point. Mon service vous a communiqué ce résultat dès connaissance par le laboratoire, afin que vous preniez les mesures nécessaires pour rétablir la qualité de l'eau et m'en informiez. Un nouveau prélèvement effectué le 17/02 montre le retour à une bonne qualité bactériologique de l'eau. Ce prélèvement a également mis en évidence une concentration en nitrates non conforme aux exigences réglementaires, qui nécessite que vous preniez des mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau et m'en informiez ainsi que les consommateurs (art. R.1321-27 à 30 du code de la santé publique). Dans l'attente, je vous demande d'informer la population d'une recommandation de non-consommation de l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons (circulaire Direction

Signé à Orléans le 3 mars 2021

Pour le directeur général de
l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire,
L'ingénieur d'études sanitaires

Vincent MICHEL